1ère ANNÉE DUCK LAKE, SASK., JEUDI 7 SEPTEMBRE 1911 No. 27

Tous articles, nouvelles, communications, destinés à la publication dans "Le Patriote de l'Ouest" doivent être adressés et parvenir au plus tard le LUNDI MATIN à la Rédaction.

Pour toutes demandes concernant les abonnements et les annonces, et pour les envois d'argents, on doit s'adresser à l'Administration.

ABONNEMENTS:

Un an (Canada)............$1.00
Un an (Etats-Unis)..........$1.50
Un an (Europe)..............$2.00

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI! *NOTRE LANGUE!*

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest.

Publie chaque semaine, le jeudi, les plus récentes nouvelles du district et un résumé de toutes les nouvelles du Canada, des Etats-Unis et de l'Europe.

Possède plusieurs excellents borateurs.

Le "Patriote de l'Ouest" est seul journal français de la Saskatchewan.

ANNONCES:

La ligne (1ère insertion)....$0.12
Insertions subséquentes.... 0.08
Mariage, Décès, Naissance. 0.25

A. F. AUCLAIR, O. M. I., *Rédacteur en Chef*

Propriétaires CIE LA BONNE PRESSE LTEE

Avant le Scrutin

Quinze jours à peine nous séparent des élections fédérales.

De part et d'autre la campagne est conduite avec une vigueur inconnue depuis quinze ans, et bien que les présages les plus contradictoires aient librement cours, il est certain que pour les divers bataillons en présence le verdict du 21 septembre est attendu avec la plus vive anxiété.

Il est à remarquer que dans les provinces de l'Ouest, et généralement chez la population anglaise, la lutte a été plus spécialement concentrée sur la question de la réciprocité et les conséquences problèmatiques de cette convention sur les relations ultérieures du Canade avec l'Empire anglais, tandis que dans Québec et chez la population de langue française la bataille s'est engagée sur un terrain plus étendu.

Pour bien marquer notre absolue indépendance de tout parti politique nous nous sommes abstenus jusqu'ici d'intervenir dans la mêlée, estimant d'ailleurs que s'il se fût agi uniquement pour notre pays de conclure avec la république voisine un marché qui nous est offert et dont les conventions sont rescindibles, il ne serait pas après tout si formidable d'en vouloir, pour l'heure, tenter l'expérience.

Mais parce que notre journal est catholique avant tout et qu'il est le seul hebdomadaire indépendant qui puisse servir d'organe aux catholiques de langue française dans l'Ouest, notre devoir nous impose aujourd'hui, avant l'heure du scrutin, d'exposer brièvement et en toute impartialité la présente situation politique.

"S'il y a des circonstances où l'entente des catholiques est plus nécessaire, disait le Cardinal Luçon, c'est à l'heure des élections. Les catholiques, en tant que catholiques, même en se tenant exclusivement sur le terrain religieux ne peuvent pas se désintéresser de l'action électorale. Ce n'est point là faire de la politique c'est tout simplement remplir un impérieux devoir de conscience."

Le journal catholique ne peut pas non plus se désintéresser de l'action électorale : il faillirait à sa tâche s'il allait confondre l'indépendance à l'égard des partis avec la neutralité et l'abstention. Ceux qui seraient tentés tout d'abord de juger cette intervention inopportune voudront bien considérer à ce sujet l'opinion du savant sociologue romain, Mgr Petreluzzi, que nous publions dans une autre colonne.

Indépendants des partis partis politiques nous le sommes et nous le resterons.

Nous dirions volontiers avec Louis Veuillot : "C'est l'Eglise qui est mon parti et même ma patrie. Je ne suis ni ne veux être un homme de parti. Je suis catholique d'abord et avant tout, et je subordonne tout à mes convictions catholiques. Je dois tout à l'Eglise et je prétends n'être point ingrat. Je serai publiquement le serviteur très respectueux, très obéissant de l'Eglise, ou je ne serai rien."

C'est d'ailleurs à cet unique point de vue que doit se placer l'électeur catholique lorsqu'il est appelé à approuver ou condamner de son vote une législation quelconque.

***

Nos partis politiques au Canada n'ont pas une démarcation de programme bien définie.

Il n'est pas nécessaire de faire une étude bien approfondie de leur histoire, depuis tantôt quarante ans, pour découvrir qu'ils se distinguent presqu'exclusivement en ceci : le parti au pouvoir entend bien toujours y rester et l'autre brûle d'un non moindre désir de l'y supplanter.

Les circonstances leur tracent fatalement le programme et la marche à suivre.

Il y a en ceci avantages et inconvénients.

Il en résulte d'abord une certaine unité de direction favorable au développement normal du pays par la suppression des heurts et des soubresauts que produiraient des alternances de programmes contradictoires. Aux époques de transition surtout, la surveillance jalouse d'une opposition forte encore des sympathies d'un groupement considérable de la population, sert notablement à prévenir les écarts possibles des majorités nouvellement victorieuses.

Mais il s'ensuit, d'autre part, à raison de cette lutte constante et furieuse pour la conquête ou le maintien du pouvoir, qu'il s'implante une funeste discipline de parti, laquelle opère au détriment des doctrines et des principes, paralyse chez les députés la saine liberté d'opinion, dans les discussions parlementaires, aveugle les électeurs en développant chez eux un fanatisme de partisannerie qui brouille dans l'intelligence du peuple les plus claires notions, et invite à toutes les corruptions. On en vient à juger les faits et les principes non plus à leur valeur intrinsèque, d'après les notions du droit et de la justice, mais à la lumière exclusive de l'esprit de parti. Les passions politiques se substituent à la raison impartiale ; alors la force est bien prête de primer le droit. En effet, c'est d'ordinaire ce qui arrive dès qu'une minorité est en cause. La voix de la justice est étouffée au nom de l'opportunisme, et dès que l'opinion publique est assez bien endormie la corruption se donne libre cours.

***

L'administration qui sollicite cette année un renouvellement de mandat est au pouvoir depuis quinze ans. Cet âge est réputé respectable, à moins qu'il faille concéder que les gouvernements ne grandissent pas toujours en âge comme en sagesse, mais qu'ils se corrompent, plutôt en vieillissant, par la force même des circonstances et des passions humaines.

Il est hors de conteste que le pays a prospéré depuis quinze ans et qu'il s'est développé prodigieusement : nous nous plaisons à le reconnaitre.

Deux nouvelles provinces, les nôtres, se sont ajoutées à la Confédération : la population s'est accrue de deux millions ; deux nouveaux transcontinentaux seront bientôt terminés : nous sommes dotés d'une marine de guerre : les ressources naturelles du pays ont été activement exploitées ; le commerce a grandi chaque année : le bien-être est plus répandu, partout règne l'activité et s'accuse le progrès matériel qui escompte encore de plus grandes conquêtes si la réciprocité devient un fait accompli.

Le progrès matériel réalisé depuis quinze ans est considérable : en pouvons-nous dire autant du progrès moral, religieux et national ?

L'Ouest a grandi prodigieusement, c'est vrai : mais n'est-il pas aujourd'hui aux mains de populations hétérogènes, importées à grand frais et sans égard à la valeur morale des sujets, par un système d'immigration à outrance ? De nombreux spéculateurs en ont soutiré d'immenses profits, la richesse matérielle du pays en a été aussi augmentée, mais comment un pays jeune comme le nôtre et de minime population parviendra-t-il à fondre dans le creuset national tant d'éléments divers ?

L'Ouest a grandi ; mais ni dans le Manitoba, ni dans la Saskatchewan, ni dans l'Alberta, les catholiques ne jouissent encore de la somme de droits si loyalement accordée par la province de Québec aux minorités protestantes, quoique la Constitution du Canada reconnaisse les droits inviolables des minorités.

Au Manitoba la question des écoles n'est pas encore réglée selon la justice ; dans les autres provinces, bien que le principe des écoles séparées soit reconnu, et que la langue française soit officiellement permise dans l'enseignement du cours primaire, le contrôle de l'Etat sur l'éducation, sans représentation catholique assurée, reste toujours une menace à la libre expansion de l'éducation catholique et française. Peut-on dire qu'une minorité placée dans cette situation précaire qui l'assujettit au bon vouloir d'une majorité plus ou moins bienveillante, possède la reconnaissance officielle de tous ses droits ?

L'Ouest a grandi ; mais le français n'y est pas reconnu officiellement ni dans les assemblées législatives ni devant les tribunaux, et ceci au mépris de la Constitution.

Il n'est pas permis d'oublier que certains votes canadiens-français furent à ce sujet des actes de lâcheté et de trahison.

Il serait injuste de jeter tout le blâme de ces divers griefs uniquement sur l'administration libérale, car il est notoire que l'attitude du parti conservateur, dirigé à Ottawa par M. Borden, fut tout aussi hostile à nos intérêts lorsque ces diverses questions furent discutées.

En 1905, notamment, le gouvernement mérite autant de félicitations pour avoir introduit dans le bill d'Autonomie la clause 16 qui garantissait à peu près tous nos droits comme catholiques, qu'il fut digne ensuite de blâme pour l'avoir retiré devant l'opposition de quelques recalcitrants.

***

N'est-il pas évident alors que nous n'avons rien à attendre des partis, comme tels, pour le maintien de nos droits et le redressement des injustices ?

N'est-il pas évident qu'une minorité qui se livre pieds et poings liés à un parti devient une force énervée qui ne compte plus : on ne s'en sert que pour grossir le vote ?

L'esprit de parti a été cause que les Canadiens-Français n'ont pas toujours été traités avec loyauté et justice.

Quel est le remède à ce mal ?

C'est de réagir par notre vote en choisissant le 21 septembre, non plus tel ou tel parti, mais l'*homme*, le *candidat* que nous estimons le meilleur, le plus honnête, le plus capable de donner au parlement le vote que nous voudrions donner nous-mêmes.

Choisissez l'*homme* qui soit votre véritable représentant, que celui-ci soit libéral, conservateur, indépendant, nationaliste, Grain Grower ou candidat ouvrier, peu importe.

Et si les candidats en présence ne sont pas aussi parfaits que nous les désirerions ?.... Choisissons quand même celui que nous croyons être le meilleur.

Guerre à l'esprit de parti !
L'HOMME avant le PARTI !

Que ce soit là le mot d'ordre au jour du scrutin.

Role du Journal Catholique

Il y a quelques semaines Mgr Carlo Petreluzzi, éminent collaborateur de la "Riviza di Scienze Sociali", était de passage à Québec, et donnait une entrevue à l'un des rédacteurs de l'*Action Sociale*.

Ce prélat écrivain a une autorité universellement reconnue. Sa voix est écoutée partout où l'on s'occupe de sciences sociales, et les ennemis de l'Eglise eux-mêmes sont forcés de reconnaître sa haute compétence en ces matières.

Voici un résumé de cette entrevue.

Le journalisme catholique d'aujourd'hui doit être militant, affirme nettement Mgr Petreluzzi.

Quelles sont les principales raisons, Monseigneur, qui nécessitent cette énergie dans la lutte que doivent mener les journaux catholiques de nos jours.

—La première raison, c'est que la lutte anticatholique tend malheureusement aujourd'hui à se généraliser. Et cette guerre antireligieuse ne se fait plus seulement dans les comités secrets, au sein des Loges ou dans certains salons, elle se fait dans la rue. Oui, c'est dans la rue qu'on discute aujourd'hui les actes les plus nécessaires de l'autorité religieuse.

(A Suivre En Deuxième Page)

CONGRES DE REGINA

Résolutions adoptées par les catholiques allemands

Nous, Catholiques Allemands de l'Ouest Canadien, réunis en congrès les 8, 9 et 10 août, 1911.—déclare fièrement le préambule;—portons à la connaissance de tous et de chacun les résolutions suivantes:

OBÉISSANCE AU PAPE.

Attendu que, dans notre loyale adhésion à l'Eglise catholique et dans notre complète soumission et notre filiale obéissance au Vicaire de Jésus-Christ, le Chef de la Sainte Eglise, notre Saint Père le Pape Pie X, nous ressentons vivement les graves injures qui lui ont été prodiguées récemment par les ennemis de la Sainte Eglise et qui continuent à l'être encore. Nous protestons solennellement contre ces injures et nous l'assurons que nous ne cesserons de prier Dieu de lui obtenir consolation et force dans l'accomplissement de sa difficile mission.

BIENVENUE A MGR MATHIEU.

Attendu que nous avons appris avec le plus grand plaisir la nomination de Mgr O.-E. Mathieu au siège épiscopal de Régina, nous lui offrons au nom de tous les Catholiques de langue allemande de l'Ouest une très cordiale bienvenue et nous lui donnons l'assurance que les Catholiques allemands s'efforceront toujours d'être comptés parmi ses plus fidèles et ses plus obéissantes ouailles.

OPPOSITION AUX ECOLES NEUTRES.

Attendu que nous sommes opposés en principe aux écoles neutres pour l'éducation de notre jeunesse catholique et que nous favorisons des écoles confessionnelles soutenues par notre population catholique,—et bien que nous donnions crédit aux gouvernements de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba pour leur bienveillance à notre égard,—nous ne pouvons pas ne pas exprimer l'espoir que, conformément à la Constitution du Canada, les droits des Catholiques aux écoles confessionnelles seront un jour reconnus et insérés dans les lois de nos provinces respectives.

LA LANGUE ALLEMANDE.

Attendu que nous honorons et aimons sincèrement notre chère langue maternelle allemande comme un précieux héritage de nos ancêtres; nous considérons que c'est pour nous un devoir sacré de pourvoir de notre mieux à ce qu'elle soit parlée et conservée à l'église, à l'école et à la maison, de telle sorte que ce précieux héritage puisse être transmis à nos descendants.

LE SOUTIEN DE LA PRESSE CATHOLIQUE.

Attendu que la Presse catholique est le plus efficace organe de diffusion des idées catholiques et le meilleur défenseur de l'Eglise, nous demandons par la présente que chaque famille catholique allemande s'abonne à au moins un journal catholique allemand et si possible à la fois au *West-Canada* et au *St. Peter's Bote*. Tout catholique allemand doit considérer qu'il est de son devoir de s'abonner à la Presse catholique et de l'aider par des annonces.

LE DÉCRET "NE TEMERE."

Attendu que le décret *Te Temere* est une législation que notre Saint Père le Pape Pie X a faite il y a quelques années en vertu de la suprême juridiction que le Christ lui a donnée sur l'Eglise, par laquelle les mariages catholiques qui n'ont pas été solennisés par un prêtre catholique sont déclarés invalides: attendu que ce décret a été récemment attaqué avec violence par plusieurs non-catholiques et spécialement par des Sociétés secrètes ici au Canada au point que des résolutions ont même été votées proposant au Gouvernement Canadien une législation tendant à empêcher son exécution, ce Congrès estime que le devoir sacré lui incombe de protester avec indignation, dans l'intérêt de la liberté religieuse garantie à toutes les dénominations et des paisibles relations entre les citoyens des diverses dénominations, contre une telle intervention non autorisée dans la régie interne des affaires de notre Sainte Eglise Catholique.

REMERCIEMENTS A L'EPISCOPAT.

Attendu que ce Congrès considère comme un agréable devoir d'offrir par la présente à l'épiscopat de l'Ouest Canadien notre haute appréciation et nos sincères remerciments pour la généreuse et impartiale sollicitude pastorale que LL. GG. Nos Seigneurs Langevin, archevêque de St. Boniface, Legal, évêque de St. Albert, Pascal, évêque de Prince-Albert, ont donné à tous les catholiques sans distinction de nationalité et de langue nous protestons avec indignation contre les attaques injustes et non catholiques faites à la fois dans ce pays et en Angleterre par certains groupes dans le cours de l'année dernière contre l'épiscopat de l'Ouest du Canada et spécialement contre S. G. Mgr Langevin, archevêque de St. Boniface.

Nous remercions sincèrement S. G. Mgr de Prince-Albert qui, par la célébration d'une messe solennelle pontificale, a appelé les bénédictions de Dieu sur notre congrès et qui, par sa présence à toutes nos réunions, a montré le grand intérêt qu'il porte au bien-être des Allemands catholiques. Nous remercions également S. G. Mgr L'Archevêque de Saint-Boniface, NN. SS. les Evêques de Saint-Albert et de Régina pour leurs encourageants messages qui sont une nouvelle preuve de leur sympathie pour nos aspirations. De plus, nous remercions les membres du clergé, le comité local et les autres

(A Suivre en 5me Page)

Role du Journal Catholique

(Suite de la 1re page)

—Et où voyez-vous la cause de cette absence de respect, Monseigneur ?

—Dans le mauvais journal, qui est malheureusement trop répandu. Ce ne sont plus seulement les membres de la classe dirigeante qui lisent les journaux, c'est le peuple tout entier. Voyez l'ouvrier. Pour un sou, il se procure tous les jours le journal, et si ce journal est mauvais, c'est quotidiennement qu'il trouve des injures et des calomnies sur tout ce qui touche à l'Eglise catholique, dans ces feuilles mauvaises qui pullulent aujourd'hui, surtout dans certains pays d'Europe. Le mot d'ordre est donné à toute cette presse par les Loges maçonniques.

Il est donc absolument nécessaire que le journal catholique relève énergiquement toutes les erreurs semées par la presse maçonnique dans le peuple. Et il ne suffit pas, croyez-le bien, que ce journal catholique soit hebdomadaire ; il faut un journal catholique quotidien : au poison quotidien, le contre-poison quotidien.

—Vous avez donc confiance, Monseigneur, dans l'efficacité du journalisme catholique pour défendre la bonne cause ?

—Mon cher monsieur, permettez-moi de vous dire ceci : Après son magistère infaillible, les deux plus grandes forces dont puisse disposer aujourd'hui l'Eglise pour la défense de sa doctrine sont : *l'école* et le *journal* : l'école pour former une jeunesse catholique, le journal pour créer dans le peuple une opinion publique catholique, là où elle n'existe pas, et pour la conserver catholique là où elle existe telle.

—Voyez-vous encore d'autres raisons qui nécessitent une action énergique militante de la part des journalistes catholiques, Monseigneur ?

—Je ne vous en signalerai encore qu'une autre : le contrôle des agences télégraphiques internationales par les Juifs et les francs-maçons : On fabrique, dans ces agences, des dépêches destinées uniquement à jeter le mépris sur l'Église catholique, ses membres et ses institutions. Tenez, mon cher monsieur, en voulez-vous un exemple frappant ? Lors de votre beau Congrès Eucharistique de Montréal, j'étais à Sydney, en Australie. Eh bien, on a profité du complot maçonnique de l'"Emancipation", pour lancer partout des dépêches fausses et calomniatrices contre le clergé catholique du Canada et du monde entier. Des articles pleins de diatribes insultantes étaient bâtis à la hâte sur ces dépêches fabriquées de toutes pièces. Et il nous a fallu attendre l'arrivée du courrier canadien à Sydney pour connaître l'exacte vérité là-dessus. S. E. le Card. Moran, archevêque de Sydney, a profité de l'arrivée des journaux canadiens, pour montrer à son peuple, dans un grand discours qu'il prononça lors de l'ouverture d'une école catholique, tout l'odieux de ces inventions mensongères. Malheureusement, comme l'a constaté Son Éminence, pas un des journaux n'a voulu retracter ces mensonges, et le mal produit est resté sans contre-poison dans l'esprit d'un bon nombre.

Voilà, mon cher monsieur, les deux raisons principales qui demandent nécessairement que le journalisme catholique soit aujourd'hui militant et vigilant. Il faut lutter courageusement contre la campagne formidable de mensonges entreprise de nos jours par la Maçonnerie universelle.

LA POLITIQUE

—Me sera-t-il permis, Monseigneur, de vous demander quelle est votre opinion sur la manière dont le journaliste catholique doit parler de la politique ?

—Le journaliste catholique, nous répond Mgr Petreluzzi en pesant bien chacune de ses paroles, doit être *indépendant de tous partis politiques* ; mais il ne faut jamais oublier que la politique, c'est la base de la vie nationale d'un pays, et que *l'Eglise a le droit et le devoir de défendre la foi et la morale, non seulement dans la vie privée et dans la vie familiale, mais aussi dans la vie publique et dans la vie sociale elle-même. L'Eglise a donc le droit de condamner tout ce qui, dans la politique, est contraire à la doctrine et à la morale catholiques ou encore à l'intérêt public.* Le *journal catholique*, dont la mission est de défendre la vérité catholique, a donc, lui aussi, *non seulement le droit, mais encore le devoir de signaler à ses lecteurs tout ce qui, dans la politique, est contraire à la doctrine catholique, aux lois de la morale ou à l'intérêt public.*

Et Mgr Petreluzzi termine cette intéressante entrevue en faisant cette remarque importante : bien des événements désastreux pour la cause catholique ne se seraient jamais produits si, dans certains pays latins d'Europe, il eût existé, depuis cinquante ans, une presse catholique solidement organisée partout et partout militante.

L'incident de Morinville

Le *Progrès* de Morinville, Alberta, répond dans son numéro du 10 août, aux questions que lui avions posées concernant l'incident arrivé dans cette paroisse catholique et canadienne-française lors des catéchismes préparatoires à la première Communion solennelle le printemps dernier. Il explique que depuis treize ans le curé de la paroisse appelait chaque printemps les enfants à l'église pour leur enseigner le catéchisme et que cette année l'inspecteur des écoles intervint et déclara que cet enseignement du catéchisme à l'église pendant les heures de classe était contraire à la loi. Le curé, après avoir consulté l'évêque, renvoya les enfants à l'école. C'était reconnaître, comme il a été déclaré, que cet enseignement était illégal. Cet incident fait toucher du doigt le caractère d'absolue neutralité de la loi scolaire et démontre que nos frères de l'Alberta sont affligés de l'instruction obligatoire.

Le *Progrès* a protesté contre cet acte de l'inspecteur et dénoncé la loi qui ostracise ainsi l'enseignement religieux et le poursuit jusque dans l'église paroissiale. Nous avons fait écho à cette protestation et, fidèle aux principes que *Les Cloches* ont toujours défendus, nous avons indiqué le remède à apporter au mal. Remède d'application difficile, avons-nous dit, mais remède nécessaire, remède catholique et seul efficace: *dénonciation de la loi et réclamation énergique appuyées par une force organisée et un mouvement d'ensemble.* Que tous les Catholiques sachent s'unir sur le large terrain de la justice, de la constitution et de l'éducation et qu'ils réclament le respect de leurs droits et la liberté de l'enseignement. Cette union en imposera aux hommes politiques et les disposera à faire droit aux revendications qu'ils sentiront appuyées par une notable partie des électeurs. Le vote est une arme puissante dans nos gouvernements démocratiques. Servons-nous en avec courage et dextérité.

[*Les Cloches* de St Boniface.]

Le secrétaire de Mgr Mathieu

S. G. Mgr Mathieu, évêque de Régina, vient de faire le choix d'un secrétaire privé dans la personne de M. l'abbé Charles Beaulieu, bachelier ès-arts, docteur en théologie, licencié en Ecriture Sainte et professeur à la Faculté de théologie de l'Université Laval à Québec.

M. l'abbé Charles Beaulieu est remarquablement préparé pour occuper le poste que vient de lui confier S. G. Mgr Mathieu : talents, expérience et dévouement, il a tout ce qu'il faut pour rendre à Mgr l'évêque de Régina les services, que celui-ci est en droit d'attendre de son secrétaire privé.

Bibliothèque paroissiale à St. Boniface

Nous apprenons avec un vif plaisir qu'il s'est fondé, le 13 août, une bibliothèque paroissiale pour la ville de St Boniface.

L'œuvre commence avec 600 volumes, sous l'active direction de M. l'abbé Lamy.

Nous lui souhaitons grand succès.

L'abonnement de 50 sous est à la portée de toutes les bourses.

Candidat Catholique

M. Hearn, qui se porte candidat pour le district de Humbolt, est un catholique et un avocat distingué.

Candidat des Cultivateurs

Une assemblée de cultivateurs du comté de Victoria, Alberta, eut lieu dans la salle des cultivateurs à Végreville, le 19 août.

A l'unanimité, moins un, il fut décidé de choisir un candidat qui représenterait les intérêts des cultivateurs, et serait indépendant des partis.

A un vote de 29 contre 13, M. J. Jackman, de East Clover Bar, fut choisi par la convention.

Dans son manifeste électoral, ce candidat s'engage à soutenir le programme des cultivateurs (Grain Growers) tel que présenté dans leur délégation à Ottawa en décembre dernier.

Les Droits des Minorités

Dans le message que M. Taft a adressé le 17 août dernier au Congrès américain, nous tenons à souligner le passage suivant, où, dans un esprit de clairvoyance et de justice, il rappelle aux législateurs américains que la minorité d'un pays à gouvernement majoritaire a des droits qui doivent être toujours respectés.

"...Puisque le gouvernement, écrit le président des Etats-Unis, est pour le peuple tout entier, et non exclusivement pour la majorité, la majorité, en exerçant son contrôle soit directement soit par l'intermédiaire de ses représentants sur les affaires publiques, est obligé d'exercer ce pouvoir pour le bénéfice de la minorité aussi bien que pour celui de la majorité."

Et M. Taft rappelle ensuite que la majorité peut se laisser aveugler, qu'elle n'est pas toujours infaillible, et qu'au-dessus d'elle, il y a les lois et la Constitution du pays.

Ces paroles sages ne peuvent manquer de trouver un sympathique écho aux Etats-Unis et même ailleurs.

Va t'en!...

Dans une de une de nos petites villes de l'Ouest. Une maison en briques très coquette avec son perron et sa galerie ornementée de vertes guirlandes de houblon.

Il est midi. M. Dufour arrive de l'usine où il est ingénieur. Il se hâte un peu car il sent que bientôt son estomac sera rendu dans ses talons.

Au moment d'ouvrir la barrière qui ouvre sur le jardinet, il s'arrête entendant distinctement résonner des hurlements connus, mal étouffés, par la moustiquaire qui ferme la porte d'entrée.

—Allons, bon, encore Jules qui fait des siennes !...Qu'est-ce qu'il a donc ce moutard là pour faire tous les jours une vie pareille ?...

Jules, c'est l'héritier, *l'unique* évidemment, — songez donc, on n'est pas si bête !...—Et comme c'est *l'unique*, c'est naturellement le gâté, le choyé...celui à qui tout est permis...

Si le père veut faire une simple remontrance, la mère est là, toujours, pour défendre son bien.

—Pauvre chéri !...mon doux agneau !...mon bel ange adoré !...ne pleure pas, viens avec ta maman chérie !...Papa, y dit des sottises...

Il a sept ans.

Il est paresseux et gourmand.

Il est menteur et jaloux.

Il se cache adroitement pour voler des fruits, des bonbons et des cents.

Ce serait le moment de se rappeler pour les parents qu'ils ont la mission de former cette âme à la vie chrétienne, de développer ses qualités, de corriger ses tendances mauvaises qui plus tard deviendront des vices...d'apprendre à cet enfant à faire des sacrifices d'umeur et de caprice pour remplir ses devoirs envers Dieu et ses parents...

Or, le père est trop faible,...il aime la paix...et quant à la mère !...

—Y songez-vous ?...Faire pleurer cet enfant à qui je n'ai jamais prodigué que des caresses !...cet enfant qui m'adore et que j'adore moi aussi !...Oh non, jamais je n'aurai le cœur d'en venir à de pareilles brutalités...

***

Il a dix-huit ans.

Il travaille avec son père, il gagne un peu d'argent, il commence à avoir des opinions qu'il soutient avec conviction..Il fait son homme.

Il est plein de confiance en luimême et dans l'avenir, mais...il trouve insupportable le joug même le plus léger. Il trouve gênant les sacrifices, même les plus nécessaires.

Le soir, il passe son temps avec les camarades à s'amuser ou à se promener dans la rue. Il ne rentre que fort tard dans la nuit.

Fatigué de son travail, le père dort déjà depuis longtemps...

La mère attend avec inquiétude...Jules répond à ses douces remontrances avec un ton dégagé, puis sans l'embrasser, il monte à sa chambre et se met au lit.

Pas de prière, bien entendu,... songez donc, il a dix-huit ans !...

Le dimanche il oublie le chemin de l'église mais...il connaît bien celui du cabaret,...il y fait son apprentissage d'ivrognerie et de débauche.

La mère s'obstine à fermer les yeux. Elle ne veut rien voir, rien comprendre, rien dire...

Une nuit pourtant, il rentre vers deux heures du matin, très échauffé par la boission, ayant peine à parler et à se tenir debout.

La mère pleure et se lamente. Mais que faire ?...

Avertir le père ?...Il est faible, mais il a de l'honneur !...S'il savait, ...il ferait une scène terrible...

Non, elle parlera à son fils et tâchera de lui toucher le cœur...

Quelques années se passent de la sorte.

Bien qu'il ne gagne que peu de chose, Jules mène la vie à grandes guides...D'où lui vient cet argent qu'il dépense ?...

Un jour la mère surprend son fils la main dans le tiroir...

Le pauvre garçon n'est plus seulement un buveur il est devenu aussi un voleur...

Cette fois, il serait temps d'avertir le père et de faire appel à son autorité pour arrêter son fils sur la pente fatale...

Mais,...il sera furieux, il s'emportera, il jettera peut-être le garçon dehors !...Non, il vaut mieux qu'il ignore.

***

Une après midi d'automne...

Une femme attend dans l'antichambre du gardien-chef du Pénitencier. C'est la troisième fois qu'elle revient.

Deux fois déjà elle a demandé à voir un prisonnier au secret depuis plusieurs jours...Cette fois, elle est pourvue d'une lettre de recommandation obtenue en haut lieu...Et après avoir traversé une enfilade de corridors, passé je ne sais combien de portes, croisé au moins vingt gardiens armés jusqu'aux dents, elle est introduite dans la cellule du prisonnier qu'elle a demandé.

Un homme d'une trentaine d'années est assis là sur un escabeau. Il a été arrêté après un crime horrible. Afin de voler quelques cents piastres, il a *saigné* une pauvre vieille absolument incapable de se défendre.

Les cheveux blonds, les yeux bleus, il a dans le regard quelque chose de froid et de dur comme de l'acier.

—Oh, mon cher petit !...me reconnais-tu ?...

Et dans ces mots, sans qu'elle y ait pensé d'avance, l'âme de la mère met tout ce qu'elle a eu d'amour, d'espérances, de sollicitudes, puis de désillusions et de regrets à cause de celui qui est là sur cet escabeau arrogant et impassible...

—Me reconnais-tu, mon cher petit ?...dis-moi que tu m'aimes encore !...

Sans bouger de sa place, sans même jeter un regard sur sa mère, il murmura simplement d'un ton rude :

—Va t'en !...

—Oh, mon cher petit, ne me chasse pas !...laisse-moi te presser encore sur mon cœur, comme autrefois, quand tu étais petit !...

Cette fois il était debout, le bras tendu et l'œil mauvais :

—Va t'en !...Va t'en, mauvaise mère !...Si tu m'avais bien élevé, je ne serais pas ici aujourd'hui !...si tu m'avais mieux aimé, j'aurais pu faire un honnête homme !...

Va t'en !...je ne veux plus te voir, tu as fait le malheur de ma vie !...Va t'en ! Va t'en !...

Accablée, la pauvre mère éclata en sanglots pendant que le gardien ayant entr'ouvert la porte murmurait :

—Madame, le temps de la visite est expiré !

Elle sortit en chancelant tandis que ses lèvres balbutiaient machinalement :

—Mon Dieu !... Mon Dieu !... Mon Dieu !...

LE FRANC-TIREUR

Dans un wagon de marchandises, deux employés déchargent des colis ; sur l'un d'eux est écrit : "Haut — Fragile — Bas."

1er employé. — Qu'est-ce qu'il y a d'écrit là-dessus ?

2ème employé (épelant). — H.. a.. u.. t..

1er employé. — A chahuter ! Passe un peu ici !

Et il envoie le colis rouler à 10 verges sur le trottoir.

DANS L'OUEST

Catholicisme et Anglicisation

MONSEIGNEUR BOURNE ET LE "*TABLET*"

Tout le monde se souvient encore du fameux incident qui marqua la clôture du Congrès Eucharistique de Montréal.

L'auditoire d'alors ne fut pas peu surpris et peiné d'entendre l'archevêque de Westminster prononcer devant cette assemblée internationale une sorte de discours programme qui, en termes voilés mais très compréhensibles, semblait lier l'avenir du catholicisme dans l'Ouest à la diffusion calculée et assimilatrice de la langue anglaise.

On se rappelle la réplique de triomphante éloquence, très respectueuse, mais très ferme, que provoqua séance tenante le malencontreux discours.

Le *Tablet*, d'Angleterre, du 17 septembre 1910 jusqu'au 28 février 1911, continua à agiter cette question avec une désinvolture et une incompétence rares, qui lui valurent une réponse à l'emporte-pièce de la part de l'archevêque de St Boniface, l'hiver dernier.

M. Raphaël Gervais, le spirituel et limpide écrivain dont la verve mordante est fort redoutable aux assembleurs de nuages et de sophismes, vient de remettre la question sur le tapis, en deux articles fort remarquables publiés dans la *Nouvelle-France* (livraison de juin et d'août).

Nos lecteurs auront tout intérêt et profit à lire, sur une question qui les touche de très près, ces pages pénétrantes marquées au coin du bon sens vengeur.

"Tous les journaux sérieux et toutes les revues ont parlé du discours de l'Archevêque de Westminster, puis le silence s'est fait. Pourtant, personne au Canada n'a le droit de l'oublier. Ce discours est tout un programme dont le Congrès ne fut que l'occasion, ou mieux le prétexte, et les articles du *Tablet* de Londres, organe de l'Archevêque et des catholiques d'Angleterre, en donneraient au besoin, si l'on pouvait s'y méprendre, le sens et la portée.

Pendant que le prélat anglais prononçait à Montréal ce discours-programme,—qu'un des plus hauts personnages de l'Eglise a appelé "l'inqualifiable discours de Mgr Bourne"—le *Tablet*, de son côté, menait la campagne dans une série de notes et d'articles depuis le 17 septembre jusqu'à la fin de l'année 1910 et au-delà. D'après lui, son patron aurait fait à Montréal, en prononçant ce discours, une acte de courage et de haute sagesse et rendu à l'Eglise entière un service immense et nécessaire. [1] Cela seul suffirait à donner le vrai sens et la vraie portée de l'incident que n'avaient pas prévu les organisateurs du Congrès et qu'ils n'auraient assurément pas mis sur le programme. Impossible de le mettre sur le compte d'une ignorance inévitable et inconscience du milieu et des circonstances où parlait l'orateur, ou d'une absence plus ou moins complète d'un sens infiniment délicat, particulièrement nécessaire à ceux qui parlent en public. Il faut le mettre sur le compte d'une volonté bien réfléchie et parfaitement entêtée à imposer son idée quand même, dût-elle froisser les plus légitimes délicatesse et oublier les plus élémentaires convenances. Le mot est trop dur ; il est malheureusement trop vrai pour être retiré.

J'en vois d'ici qui se bouchent les oreilles et je les entends crier au scandale. Comment peut-on parler avec cette liberté et cette franchise du discours d'un évêque? Les prudes qui vont se scandaliser et pousser des cris de putois, parce que je dis tout haut ce que tout le monde pense, non seulement à Montréal et à Québec, mais en France, en Italie et jusqu'en Angleterre, d'un discours qui n'est pas un acte épiscopal et n'engage nullement la dignité et l'autorité d'un évêque, sont les mêmes hommes qui ne tiennent aucun compte de la dignité et de l'autorité des évêques dans les actes les moins contestables de leur autorité et de leur juridiction. Dieu nous garde à la fois de cette superstition et de cette irréligion !

Monseigneur de Westminster n'a pas parlé au Congrès de Montréal en vertu de son autorité épiscopale, mais comme un personnage que son éminente dignité et sa haute valeur morale ont fait inviter, de même que bien d'autres personnages ecclésiastiques ou laïques de divers pays, à y prendre la parole pour l'édification commune et la glorification du sacrement auguste de l'unité et de la charité catholique. Il n'a pas parlé de la chaire, ni du trône épiscopal, mais de la tribune d'où se sont fait entendre tous les orateurs du Congrès, laïques et simples prêtres, comme les cardinaux et les évêques.

De ce point de vue nous sommes très libres pour apprécier en tout respect pour les intentions et les personnes, mais en toute indépendance et en toute justice pour les idées et les convenances, la valeur et la portée de chacun de ces discours qui désormais appartiennent à l'histoire. Or la première qualité de l'histoire, même lorsqu'elle s'écrit dans les revues, c'est la sincérité et la vérité. [1]

Dans le discours de Westminster, il y a deux parties distinctes, l'une que tout le monde attendait du personnage et qui venait bien dans sa bouche après le Congrès de Londres. Qui n'eût applaudi ce vœu éminemment catholique: que la ligue sainte de prières pour le retour du peuple anglais à la foi de ses pères et au banquet eucharistique s'étende à tout le monde britannique et à tous les peuples de langue anglaise ? S'il se fut contenté d'un tel vœu, l'éminent prélat n'eût rencontré sûrement que des sympathies et des adhésions de la part de ses auditeurs.

(A Suivre)

1 Il faut lire dans la série du "Tablet," du 17 septembre 1910 jusqu'au 28 février 1911, tout ce qui concerne les affaires du catholicisme au Canada, pour comprendre jusqu'à quel point les catholiques d'Angleterre ignorent les éléments de nos problêmes religieux dont ils ont pourtant la prétention de nous enseigner la meilleure solution. L'immixion du catholicisme anglais, ou plutôt, de l'anglicisme catholique dans nos affaires religieuses ne nous a valu que des désagréments et parfois des désastres. Il serait peut-être désirable qu'à Rome une autorité compétente fasse comprendre à ces intrigants de toute robe, qui veulent renseigner et influencer sur nos affaires religieuses, que le plus grand service qu'ils puissent rendre à l'Eglise romaine et au catholicisme au Canada, c'est d'être tout entiers à leurs propres affaires et de s'occuper uniquement des problèmes religieux du Royaume-Uni, qui suffiraient à leur zèle apostolique.

1 Ce n'est pas ainsi sans doute que l'entendait la jolie plume qui, au lendemain du Congrès, traçait dans une de nos revues canadiennes des silhouettes agrandies ou rapetissées des orateurs du Congrès. Cf. REVUE CANADIENNE, octobre 1910. LES ORATEURS DU CONGRÈS.

De quel genre est le mot oeuf ?

—Il sera masculin ou feminin suivant qu'il en sortira un coq ou une poule.

RETRAITE FERMEE

Au Scolasticat des RR. PP. Oblats à Ottawa 4---8 août 1911

"Quel est, à notre époque, le plus grand besoin de l'Eglise ?" demandait, un jour SS. Pie X, a quelques cardinaux réunis autour de lui.

"Des associations," —"Des journaux catholiques" —"Des congrégations d'hommes et de jeunes gens," répondaient les cardinaux tour à tour.

—"Non, reprit le Saint Père, ce qu'il faut avant tout à l'Eglise, avant tout, ce sont des apôtres laïques."

Cette parole du Souverain Pontife paraît d'autant plus juste qu'on la médite davantage. Oui ce qu'il faut à l'Eglise pour étouffer l'égoïsme des peuples et des individus ce sont des catholiques convaincus, des catholiques sans peur et sans reproche, des catholiques qui foulent aux pieds les intérêts personnels pour se dévouer à Jésus-Christ et à son Église.

La retraite fermée est appelée à jouer un grand rôle dans la formation de ces catholiques intègres.

Trois jours pleins, enfermé dans les murs d'une maison religieuse, loin des soucis de la famille, du monde et des intérêts financiers ; le retraitant, seul en face de son Dieu et de sa conscience, peut, plus librement, penser à son avenir, et retremper ses convictions religieuses. Voilà ce qu'est la retraite fermée.

L'homme comme individu et comme membre de la société a de graves responsabilités envers lui-même, envers sa famille, aussi bien qu'envers son Dieu. "Catholique avant tout" il possèdera le sens du Christ. La double conscience, la peur, le respect humain, lui seront en horreur. Fort de ces convictions il ira bravement son chemin, assuré de la victoire, puisqu'il combat pour Dieu.

La source féconde où l'homme ira puiser le sentiment profond de ses devoirs individuels et sociaux, c'est donc la retraite fermée. C'est là qu'il pourra méditer ces idées mûres, principes de vie catholique, gloire et force de l'Eglise,

Les grands pays catholiques l'ont bien compris.

On l'a compris surtout en France et en Belgique. Les statistiques en sont la preuve vivante. La jeunesse de ces pays, surtout, est entrée de plain-pied dans le mouvement, car elle a vu dans cette œuvre qui sauvera le monde, un remède pour ses maux, et un réconfort pour ses forces épuisées par la lutte.

La jeunesse de Québec de même l'a bien compris. Sa devise si noble, si généreuse, lui a fait saisir la nécessité d'une retraite fermée pour se retremper dans la vraie piété, pour affiermir ses principes et pour fourbir les armes de ses combats futurs, Le 17 juin 1907 le noviciat St Joseph des RR. PP. Jésuites vit avec joie les douze premiers retraitants ; depuis lors ce nombre s'est accru graduellement, et la villa de la Broquerie à Boucherville ouvrira désormais ses portes à des centaines de retraitants, jeunes et vieux.

En face d'un si beau mouvement la jeunesse d'Ontario pouvait-elle demeurer inactive ? Non. Fille cadette de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne de Québec, la jeunesse catholique d'Ontario voulut elle aussi emboiter le pas et avoir sa retraite fermée. Déjà lors du congrès en 1910, on en avait formulé le projet. Ce germe semé dans l'ombre, a fermenté ; et les dix-neufs retraitants assemblés, au Scolasticat St Joseph, sous la direction des RR. PP. Oblats, en sont le fruit magnifique.

Voici en substance toute la retraite.

"Je dois être un chrétien convaincu et rayonnant," telle fut la pensée maitresse de ces saints exercices.

L'homme comme individu et être social trouve sa fin en Dieu par J. C. Ce que c'est que J. C. et Dieu en eux-mêmes ; ce qu'ils sont par rapport à nous, ce que nous sommes par rapport à eux, voilà le sujet des premières méditations.

Mais des obstacles s'opposent à l'atteinte de cette fin : c'est le péché et la fausse conscience. A la lumière de la retraite le péché apparait comme un désordre, un crime et un tourment ; et l'on voit que seule la conscience éclairée, droite et forte, peut conduire à Dieu.

L'homme social doit de plus être un prêcheur de vérité, car la vérité ne doit elle pas rayonner ? Le prêtre fut et sera toujours le plus grand propagateur de la vérité ; mais là où son ministère ne pourra s'insinuer, l'apôtre laïque 'devra semer la bonne nouvelle ; il devra faire connaître et et aimer la charité.

Donc, nécessité de l'apostolat. Apostolat dans la famille, apostolat dans la paroisse, nécessité des écoles véritablement catholiques, défense des droits de l'Eglise, fidélité à ses obligations civiles, enfin soumission de l'Etat à des principes religieux.

L'homme social peut difficilement atteindre sa fin, ses forces sont faibles, la lutte est ardente, le sacerdoce de l'enfer est de plus en plus puissant ; aussi le jeune homme chrétien ne trouvera secours et protection que dans la Sainte Eglise de Dieu, prolongement de J.-C. sur la terre. Elle lui enseignera la vérité, toute la vérité, *omnem veritatem*. Elle lui montrera l'absurdité d'un catholicisme sans base, d'un catholicisme sans gêne ou d'un catholicisme sans vie.

***

Les retraitants furent satisfaits, les Directeurs de même : ceux-ci d'avoir travaillé à la formation d'une génération de catholiques de conviction ; satisfaits les jeunes du règlement, de la vie de famille, des exercices en commun, des lumières acquises sur leurs devoirs de chrétiens et de bons patriotes.

La preuve de leur contentement fut plus qu'évidente, le dimanche 20 août, alors que, tour à tour, dans une assemblée du cercle Duhamel, ils vinrent donner leurs impressions de la retraite.

D'une voix unanime ils proclamaient leur bonheur d'avoir, trois jours durant, vécu pour Dieu, d'avoir réfléchi en leur cœur, d'avoir connu un peu la vie religieuse. Leurs promesses de revenir l'an prochain et d'amener nombre de leurs camarades est un nouveau garant de leur satisfaction. Bref, l'enthousiasme fut tel que si les circonstances permettaient l'organisation d'une nouvelle retraite, dès cette année, les retraitants seraient plus nombreux encore qu'à la première.

Ce feu sacré continuera, nous l'espérons, et le bon vent qui nous est venu de France et a déjà échauffé les coeurs dans Québec et dans l'Ontario continuera sa poussée active jusqu'à l'Ouest.

Le blé qui lève dans Québec et dans l'Ontario lèvera aussi avant longtemps dans l'Ouest Canadien. La semence tombée en une aussi bonne terre, donnera cent pour un, et fera naître une génération d'hommes qui, fidèles à l'enseignement du Pape Souverain Pontife, travailleront à tout restaurer dans le Christ.

ALPHONSE FUGÈRE, O. M. I.

Pour l'Organisation

Projet de Statuts d'une Organisation Syndicale et Catholique de Colonisation Canadienne

Les Évêques ont fait la France comme les abeilles ont fait leur ruche. Qui mieux que les évêques, pourra faire réellement une Nouvelle France.

Nous recevons de l'un de nos correspondants le projet suivant d'une constitution pour syndicat de colonisation catholique que nos lecteurs, croyons-nous, aimeront à examiner et étudier.

ARTICLE 1er

Il est fondé une association coopérative et catholique de colonisation Canadienne sous le Patronage de *N.-D. du Très Saint Rosaire.*

Une association coopérative catholique de colonisation ayant pour but de multiplier les familles chrétiennes, que le démon poursuit de sa rage.

Il est tout naturel pour une telle œuvre de se placer sous la Protection de la *Divine Mère,* qui à deux reprises a secouru miraculeusement par le Rosaire, la famille chrétienne dans le plus grand danger contre l'Albigéïsme et contre le Mahométisme.

Les syndiqués placeront aussi leurs familles sous l'égide protectrice du Grand Archange St. Michel, confiants en celui qui n'a pas hésité d'embrasser avec un amour plein d'admiration, les desseins de merveilleuse miséricorde de Dieu envers l'homme. Et ils invoqueront aussi le sublime Evangéliste St. Jean pour s'animer entre eux des sentiments d'amour puisés sur la poitrine du Sauveur et au pied de la Croix : "Mes chers petits enfants, aimez-vous les uns les autres."

ARTICLE 2me

La présente association se proposera d'atténuer dans la mesure du possible les épreuves du début pour tout arrivant dans un pays nouveau. aux colons nouveaux-venus en Canada et de les aider pour un prompt établissement sur leur homesteads, qui à l'avenir doivent être leur vraie richesse.

Mais tout en procurant aux colons tous les avantages matériels en son pouvoir, l'œuvre se souviendra qu'avant tout et de toute nécessité sont les secours religieux, source surabondante de consolations spirituelles et de bénédictions divines.

ARTICLE 3me

Le syndicat se composera; 1o de membres directeurs qui auront la surveillance de l'œuvre et dirigeront son fonctionnement ; 2o. de membre participants qui participeront à tous les droits et avantages des syndiqués, sauf à la surveillance et à la direction de l'œuvre.

Les membres directeurs seront choisis par les membres directeurs déjà existants parmi les colons déjà connus par leur honnêteté irréprochable et par leurs aptitudes et leur dévouement à prouver le bien de l'œuvre. Ils auront à leur tête un bureau composé de : un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, etc.

Tout colon arrivant ou déjà établi et jouissant de son honorabilité, pourra être admis au nombre des associés participants, s'il est présenté au bureau du syndicat par un ou par plusieurs membres directeurs.

Le devoir de tout syndiqué directeur ou participant, sera d'accueillir les colons à leur arrivée et après examen, de les présenter aux membres directeurs ou au bureau du syndicat.

ARTICLE 4me

Pour faciliter aux colons, le choix d'une terre dès leur arrivée, il serait désirable qu'un homme de la colonie, dévoué et sérieux, visitât à l'avance les terres qui sont à prendre et pût par ses indications faciliter le choix de sa terre au nouveau-venu, de façon à pouvoir orienter de suite le colon arrivant, et le diriger pour l'acquisition des fonds nécessaires à son établissement, s'il ne les possède pas.

ARTICLE 5me

Tout colon nouveau-venu, devra être engagé à cultiver ou à faire cultiver, dès son arrivée, une étendue suffisante de terre pour faire un grand jardin, d'où il tirera de grandes ressources pour sa nourriture personnelle.

(A Suivre)

—Petit, où est donc ton père ?
—Là-bas, dans l'étable à porcs, vous le distinguerez facilement ; il a sa casquette de loutre.

Les Mémoires de Louis Schmidt

Reminiscences

Écrites spécialement pour le "Patriote de l'Ouest"

CHAPITRE III

(1858-64)

(Suite)

Ils essayèrent d'abord de justifier leur attitude, en invoquant les injustices et les exactions dont ils avaient été les victimes. Ils dirent que la nation américaine était la plus trompeuse qu'il fût sur la terre, et ils ne pouvaient se fier à elle, "Toi, robe noire, tu es un homme de Dieu, tu ne saurais mentir. Mais ceux qui t'ont envoyé ne te ressemblent pas. Ils se servent de toi pour nous leurrer, car ils savent que nous avons confiance en toi. La première fois qu'ils ont traité avec nous, et qu'ils nous ont induits à demeurer sur des réserves, ils avaient les mêmes belles paroles qu'ils nous adressent aujourd'hui par ton organe. Mais vois comme ils l'ont tenue cette parole mensongère ! Tu ne connais pas, toi, la moitié de ce que nous avons souffert par leurs mains et l'immoralité qu'ils ont introduite parmi nous. Il nous est difficile d'oublier cela. Ce qu'on peut te promettre c'est que nous n'irons pas attaquer les Américains, mais qu'ils nous laissent tranquilles, qu'ils nous laissent vivre à notre guise."

La séance prit fin sur ces dernières paroles, et après un festin donné aux Sioux par groupes séparés — il faisait trop froid pour manger dehors et aucune maison n'était asssez grande pour les contenir tous ensemble — les Sioux s'en retournèrent dans leurs camps respectifs, chargés de tabac que leur avait distribué le P. André, et apparemment contents de leur entrevue avec lui.

Le lendemain de cette réunion mémorable, je partis pour Pembina, porter des dépêches au major Hatch. Nous étions en janvier, le mois le plus froid de l'hiver. Il n'y avait aucun chemin battu jusqu'à S. Joseph.

Je partis avec un de nos hommes, François Gariépy. Nous avions des chiens pour porter des bagages, et après trois jours de marche nous arrivions à *St. Joe,* et le lendemain à Pembina.

Je trouvai ici beaucoup de changement depuis que j'en étais parti. De nombreux baraquements de soldats, et des écuries, couvraient tout le terrain qui sépare la résidence de M. Lemay de la rivière, ou plutôt des rivières la Rouge et la Pembina. Les soldats faisaient l'exercice, et les trompettes résonnant à tout instant égayaient les alentours.

A un moment donné, je vis des soldats conduire d'une bâtisse à une autre, un prisonnier sauvage enchaîné. C'était le *Six,* un des chefs Sioux les plus compromis, dans les massacres de 1862.

Il avait été pris par traîtrise sur le territoire anglais, non loin de Fort Garry.

Une prime avait été offerte pour sa capture et il se trouva des âmes assez viles pour recourir aux moyens les plus déshonorants pour le gagner.

On renouvela le baiser de Judas. On fit bonne façon au pauvre sauvage qui n'était pas sans doute sur ses gardes, étaient en un pays ami. On le fit entrer dans une maison, on lui offrit un bon repas et on le fit boire. Lorsqu'il fut en état d'ivresse, on le ficela comme un paquet de chiffons, on le monta dans un traîneau, et on alla le livrer aux autorités américaines à Pembina.

Le *Six* fut pendu le printemps suivant au Fort Snelling près de St Paul.

En revenant à *St Joe,* je tombai malade et ne pus continuer mon voyage. Comme il n'y avait pas de temps à perdre, je donnai un autre compagnon à Gariépy pour me remplacer. Ce contretemps me déplût extrêmement. mais qu'y faire ?

Quelques semaines plus tard, le P. André revenait du *Bout du Bois,* et repartait aussitôt pour Pembina, de là pour la Fourche. Je l'accompagnais.

A notre arrivée à St Boniface, nous étions salués par des lazzis et toute sorte de propos badins, "Bonjour monsieur l'Ambassadeur. Bonjour monsieur le Sécrétaire d'ambassade. Quels beaux diplomates vous avez dû faire ! " (Le P. André et moi cachions rarement notre façon de penser) C'était le jovial P. Lefloc'h qui nous recevait ainsi, mais Mgr Taché lui-même ne dédaignait pas d'y mettre du sien.

Il faut dire en passant que le P. Lefloc'h et le P. André, deux bretons, étaient toujours aux prises quand ils se rencontraient. C'est d'eux que j'appris certains mots bretons qui ne sont pas toujours de bonne compagnie.

Revenus à St Joseph, il fut décidé que je rétournerais au *Bout du Bois,* car, les Sioux avaient chargé le P. André de beaucoup de démarches, et il importait de le renseigner. On ne pouvait les abandonner ainsi *ex abrupto* ; qu'auraient-ils pensé de nous ?

Mais je ne fus pas sitôt parti que des coups de traîtres, des actes de barbarie commis sur quelques vieilles femmes logées dans le bois, non loin de St Joe, rendirent mes démarches et même celles qu'avait faites le P. André, tout à fait inutiles et illusoires.

Le major Hatch avait engagé quelques métis comme *scouts* ou éclaireurs. Ils parcouraient la contrée dans les environs de Pembina et de *St Joe,* et c'est dans une de ces excursions qu'ils tombèrent un jour sur quelques loges isolées de Sioux. Un de ces éclaireurs qu'il est inutile de nommer, avait eu autrefois son père tué par les Sioux ; et il avait cru de bonne guerre d'user de représailles, en massacrant de pauvres sauvages sans défenses.

On comprend l'effet qu'un acte pareil fit sur les Sioux.

On ne put les persuader que ce n'était qu'un acte isolé, qu'un fait de guerre comme ils en commettaient eux-mêmes tous les jours. Ils en rejetèrent toute la responsabilité sur le gouvernement, et les négociations furent rompues.

(A Suivre)

Congrès a Regina

(Suite de la Première Page)

membres de la paroisse Sainte Marie de Régina des travaux considérables et des sacrifices qu'ils se sont imposés pour rendre notre séjour à Régina si agréable et les résultats de notre Congrès si brillants. Finalement, nous remercions les Conseils de Régina des Chevaliers de Colomb" et la C. M. B. A., aussi bien que le maire de la ville, des marques de sympathie qu'ils ont témoignées à notre congrès.

ELECTION DES OFFICIERS.

On présenta aussi au congrès un rapport des délibérations du *Volksverein* et on déclara élus les officiers dont les noms suivent:—Président, R. P. Bruno Doerfler O.S.B., prieur du monastère de Muenster, Sask.; vice-président, M. Théodore Schultz; secrétaire. R. P. Bernard Schweers, O.M.I.; trésorier M. Joseph Bergl; directeur général, R, P. Augustin Suffa, O.M.I., curé de Régina. Le directeur général. (General leader), remercia l'assemblée de la marque de confiance dont elle l'honorait et promit de faire tous ses efforts pour remplir ses fonctions à la satisfaction de tous et conduire à bonne fin les travaux de l'année. Il s'adjoignit comme secrétaires généraux les RR. PP. Schweers et Bour, O,M,I.

LA CONSTITUTION DU "VOLKSVEREIN."

Le R. P. Doerfler annonça ensuite que la constitution du *Volksverein* avait été terminée et que le programme de la nouvelle année comportait les points suivants:

1.—Eclaircissements et informations.

2.—Choix d'hommes capables de diriger le travail d'organisation.

3.—Compilation et publication d'informations pour la direction des nouveaux colons de la mère-patrie et des Etats-Unis.

4.—Démarches auprès des Gouvernements des diverses provinces pour améliorer les systèmes scolaires dans le sens des desiderata exprimés durant le Congrès.

LOYAUTÉ AU ROI.

Trois salves d'applaudissements furent données au Pape, à l'Archevêque et aux Evêques. Puis le R. P. Suffa, dans un discours remarquable, proposa trois autres salves pour Sa Majesté Georges V, roi d'Angleterre. Il rendit un chaleureux tribut d'éloges à Sa Majesté et déclara avec assurance qu'elle pouvait compter sur la loyauté de ses sujets de langue allemande à l'Empire et à la Couronne. Il rappela le fait que, grâce aux soins du nouveau monarque, certains passages injurieux pour les Catholiques avaient eté retranchés du serment du couronnement. Cet acte mérite une sincère gratitude. A l'issue de ce discours, l'assemblée éclata en applaudissements enthousiastes et prolongés.

Outre Mgr de Prince-Albert. trente prêtres assistaient à ce Congrès.

L'Election du Comte de Provencher

Nous lisons dans les *Cloches* de St. Boniface.

Monsieur J.-A.-F. Bleau, maire de la ville de Saint-Boniface, brigue les suffrages des électeurs du comté de Provencher pour les élections fédérales du 21 septembre. Nous n'hésitons pas à déclarer que tout Catholique de langue française, soucieux de nos droits scolaires, doit en honneur appuyer sa candidature.

Elise Veuillot

Les journaux d'Europe nous annoncent la mort d'Elise Veuillot, la sœur de Louis et d'Eugène Veuillot, décédée à l'âge de 86 ans.

Le nom d'Elise Veuillot est familier à tous ceux qui ont lu la vie et les lettres du grand journaliste.

Echos de la Tournée Pastorale

(Suite)

BRUNO

Le mercredi 16 août, Monseigneur quittait Duck-Lake pour se rendre à Bruno afin de bénir la première pierre de la nouvelle église.

Un grand orage qui s'abattit le soir sur la contrée fit craindre à tous le mauvais temps pour la journée du lendemain. Mais grâce à Dieu, on en fut quitte pour la peur et le temps fut splendide.

La messe solennelle fut chantée par le R. P. Bruno, prieur des Bénédictins de Muenster.

C'est à l'issue de la messe qu'eut lieu la cérémonie de la bénédiction de la première pierre de cette grande église qui doit mesurer 90 pieds de long sur 40 de large et 10 de hauteur.

Un superbe arc de triomphe avait été dressé au dessus de la pierre angulaire et tout près, une estrade pour Monseigneur et ses assistants.

Dans une allocution chaleureuse et pleine d'à-propos, Sa Grandeur félicite les paroissiens présents de leur amour de la religion et de leur générosité pour cette église qui commence et qui sera dans l'avenir le monument inaltérable de leur foi.

Puis Monseigneur cimente luimême dans la pierre les documents attestant les circonstances de la cérémonie et il fait descendre du ciel les bénédictions de Dieu sur le nouvel édifice.

Dans l'après-midi, sous un soleil magnifique, un grand pique-nique est organisé au profit de la nouvelle église. L'entrain est superbe parmi la foule accourue de toutes les paroisses environnantes et le soir on est heureux de constater un résultat d'environ $500.

Honneur à ces bons et généreux catholiques!

ROSTHERN

Le lendemain dans l'après-midi, Sa Grandeur s'arrêtait à Vonda pour saluer M. l'abbé Drapeau, nouvellement installé à Vonda pendant l'absence de M. Bérubé.

Après avoir réuni MM. les Commissaires et leur avoir présenté leur nouveau pasteur, Monseigneur parcourut sous une chaleur tropicale les 12 milles qui le séparaient de St-Denis, pour aller rendre visite, en passant, à M. l'abbé Bergeron, curé de l'endroit.

Le samedi 19 il prenait le train pour Rosthern où il devait le lendemain donner la confirmation.

Petite église, insignifiante extérieurement mais vraiment coquette à l'intérieur, possédant un magnifique autel et un superbe chemin de croix, telle est en résumé l'église de Rosthern.

A l'issue de la Grand'Messe, Sa Grandeur félicite les nombreux assistants catholiques et protestants, puis Elle donna la confirmation et la bénédiction du T. S. Sacrement.

Dans l'après-midi, dans l'espace de ¾ d'heure, Monseigneur franchit en automobile les 15 milles qui le séparent de Duck Lake et il vient passer la soirée à l'école indienne St-Michel.

Comble de la prévenance: Apporter une paire de pantoufles à une dent qui se déchausse.

Pie X et la Presse Catholique

Nos lecteurs ont dû remarquer avec quelle insistance S. S. Pie X proclame la nécessité de la Presse catholique pour endiguer les ennemis de l'Eglise.

Il y a quelques semaines, dans une encyclique adressée à l'épiscopat du Brésil, il revenait sur cette question avec des termes qui ne laissaient pas douter de l'importance qu'il y attachait.

Récemment encore, il en a fait le sujet principal d'un bref aux évêques de Lombardie.

Nous citons:

"En ce qui concerne le gouvernement de vos diocèses qui a été, comme de coutume, l'objet de votre conférence à Rho, Nous avons appris avec un véritable plaisir que vos délibérations avaient principalement porté sur un point souverainement menaçant pour l'Eglise à l'heure actuelle. Vous comprendrez, Chers Fils et Vénérables Frères, que ces mots visent l'aberration de ces catholiques qui dupés par de vaines espérances, voudraient que leurs coreligionnaires s'endorment dans l'inertie et oublient, ou du moins ne se rappellent suffisament les droits sacrés de la religion et du Siège apostolique. Immense sera le mal qu'ils feront au catholicisme, si les évêques ne s'y opposent à temps et activement. *Cette action des évêques peut être très efficacement secondée par les journaux et autres publications semblables, ainsi que par les associations de catholiques régulièrement constituées*: c'est un fait trop connu pour qu'il soit utile de le signaler. Vous avez eu parfaitment raison de décider d'utiliser leur concours pour instruire et diriger les fidèles, selon les circonstances, et provoquer chez eux de salutaires résolutions."

Et cette fois, Sa Sainteté fulmine contre les journaux qui, se disant catholiques pour capter les lecteurs, ont "la tendance habituelle de persuader aux catholiques de subir sans protester les dommages infligés à la religion par ceux qui, en bouleversant l'ordre public, minent la propriété et oppriment la liberté de l'Eglise, qui ont aussi celle de ne pas se préoccuper des conditions indignes faites au Siège apostolique, et des conditions plus dures encore, que lui préparent ses ennemis, et de n'avoir cure que de célébrer le génie et l'orthodoxie de tels auteurs dont les écrits, examinés de près, fourmillent d'inexactitudes et d'erreurs très funestes.

"Que chacun de vous soit convaincu que ces journaux produisent chez les catholiques une perversion du jugement et de la discipline que ne produiraient même pas les journaux ouvertement hostiles à l'Eglise."

Prévisions du temps

En l'absence d'instruments météorologiques, il est bon de connaitre les principaux signes du temps dont l'indication est souvent plus sûre lorsque l'expérience a appris à les bien connaître.

LE SOLEIL

Un soleil pâle, apparaissant comme à travers un rideau vaporeux, annonce la pluie; il en est de même si son ardeur produit l'impression d'une chaleur étouffante.

S'il se lève clair et brillant, il présage une belle journée; mais si le ciel est rouge avant son apparition, et que cette rougeur s'efface dès qu'il s'est montré, c'est signe de pluie,

Lorsque, avant le lever du soleil, les premières lueurs matinales paraissent au-dessus des nuages, c'est du vent; c'est du beau temps dans le cas contraire.

Un ciel rose après le coucher du soleil, même nuageux, indique du beau temps pour le lendemain; rouge, il annonce du vent; au moment du coucher, un ciel d'un jaune brillant présage du vent; jaune pâle, il indique de la pluie.

LA LUNE

Lorsque la lune est pâle, ou entourée de cercles concentriques plus ou moins obscurs, ou encore d'une sorte d'auréole lumineuse; lorsque enfin les cornes du croissant ne sont pas nettement accusées, c'est signe de pluie.

C'est signe de vent lorsqu'elle apparaît très grosse et rougeâtre: dans ce cas, elle est souvent entourée d'un cercle clair qui, s'il est dédoublé ou brisé, présage la tempête.

LES ETOILES

De même que la lune, on voit des étoiles perdre leur éclat; elles baignent dans une sorte d'auréole lumineuse quand la pluie menace.

L'ARC-EN-CIEL

Arc-en-ciel du matin, signe de pluie; du soir, signe de beau temps.

Lorsqu'il apparaît par fragments sur des nuages détachés, il présage l'augmentation du vent, parfois de la pluie.

LES NUAGES ET LES VENTS

Des nuages épais, nettement dessinés, annoncent du vent, et un vent d'autant plus fort que leurs contours seront plus bizarres et plus déchiquetés.

Des nuages légers courant dans l'espace annoncent du vent dont la violence est en raison directe de la rapidité de leur course; poussés vers des masses épaisses, ils indiquent souvent de la pluie en plus.

Des nuages légers, aux contours vagues, annoncent beau temps et douces brises.

Des nuages fixes, du côté d'où vient le vent, présagent la continuation de ce vent; placés du côté opposé, ils annoncent sa cessation.

Les nuages qui se rassemblent, poussés par des vents contraires. annoncent un orage.

Quand les nuages s'accumulent sur le flanc des montagnes, s'y maintiennent, puis descendent, c'est signe de vent et de pluie; c'est signe de beau temps s'ils se dispersent en s'élevant.

Un vent froid succédant à un vent chaud, ou un vent chaud succédant à un vent froid, amènent inévitablement la pluie. Enfin une pluie fine et drue succédant à un vent violent et prolongé annonce son terme prochain. *Petite pluie abat grand vent*, dit avec raison le proverbe.

Nous négligeons les indications tirées des habitudes des animaux et même de certaines plantes à l'approche d'un changement de temps; il est impossible qu'ulles ne soient pas connues des lecteurs auxquels nous nous adressons.

—Zut!...j'ai tellement mangé d'écrevisses qu'à présent je marche à reculons

M. Jean-Baptiste Boucher

St. Louis, Sask., 1. Sept. 1911

La mort de M. Jean-Baptiste Boucher, arrivée avant-hier soir au Lac des Canards, mérite plus qu'une mention ordinaire, car le défunt était, non seulement un des plus anciens colons de la Saskatchewan, mais aussi un des fondateurs, le principal, de la paroisse de St. Louis de Langevin.

Il était universellement estimé, et sa nombreuse famille de quinze enfants est aussi avantageusement connue.

C'est en 1882, l'année de la grande migration des Métis de Manitoba, que M. Boucher quitta la Baie St. Paul pour venir s'établir sur la branche sud de la Saskatchewan, à l'endroit même où s'élève aujourd'hui l'église de St. Louis.

Il avait quatorze enfants dont un nouvellement marié, et plusieurs en bas âge. C'est dire combien il fut obligé de se livrer à un dur labeur pour faire vivre cette nombreuse famille. Mais il ne craignait pas l'ouvrage, et il était renommé comme un rude et habile travailleur.

Il n'est pas nécessaire de dire combien furent pénibles pour lui les premières années de cette nouvelle installation. Il réussit cependant, avec le temps et la bénédiction divine à se créer une honnête aisance et à bien établir tous ses enfants.

M. Boucher prit une part active et éminente dans les deux insurrections de Riel, où il occupa toujours des postes de confiance.

En 1870, c'est sous sa garde comme capitaine que le fameux Docteur Schultz s'évada de prison, et il ne se pardonna jamais ce défaut de vigilence, quoiqu'à ainsi dire on n'eût rien à lui reprocher sous ce rapport.

En 1885, il fut blessé au premier jour de la bataille de Batoche, le 9 mai, et il fut un de ceux qui ne voulurent pas se livrer au général Middleton. Il préféra s'exiler aux Etats-Unis. Mais lorsque le gouvernement Canadien accorda un amnistie à tous ceux qui avaient pris part à ces troubles, les autorités firent des démarches spéciales pour le faire revenir, et il fut bientôt rendu à sa famille.

Au point de vue religieux, la paroisse lui doit beaucoup. C'est grâce à son dévouement et à sa générosité qu'on put avoir de bonne heure un prêtre résident à St. Louis. Sa maison servait d'église et de presbytère, et le desservant tirait de là sa subsistance. Bientôt après, il donnait une de ses bâtisses pour une maison d'école, et il était de toutes les corvées pour l'avancement des intérêts religieux de la paroisse.

Il avait une femme accomplie, morte il y a onze ans, qui lui rendait faciles toutes ses œuvres de bienfaisance.

Puisse le Ciel l'en récompenser aujourd'hui !

M. Boucher avait soixante-treize ans, et son enterrement a eu lieu ce matin au cimetière de St. Louis, au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis

R. I. P.

L. S.

Paix étrange

Le Moniteur, de Hawkesbury, organe des Canadiens-français de l'Ontario, nous arrive cette semaine avec une longue série d'articles qui ne manqueront pas d'étonner bien des gens.

L'espace et le temps nous font défaut pour en donner aujourd'hui une appréciation.

—Des centenaires ? eh, mon bon. ... à Marseille il y en a des tas.... tenez, z'en connais un qui a encore son père.

FERLAND

Plusieurs fermiers d'ici et des alentours ont vu, mercredi dernier, détruire leurs moissons par la grêle. Quelques-uns éprouvent une perte totale tandis que d'autres perdent à peu près la moitié de leurs récoltes.

Deux Québecquois, M. A. Dion, de Ste-Claire, Dorchester, et M. A. Beaudoin, de St-Henri, Lévis, ont causé une agréable surprise à M. J. Fournier et Ed. Chabot en venant les visiter, ces jours-ci.

Ces deux jeunes hommes ont l'intention de s'établir ici. Tant mieux, et si d'autres veulent suivre leur exemple, ils seront les bienvenus.

Chronique Locale

—M. Nazaire Morissette, de St Georges de Windsor, P. Q., et son gendre, M. Dionne, sont arrivés ici depuis quelques jours. Ils sont à la recherche de terres pour eux et leur famille : ils ont visité plusieurs terrains aux environs.

—De passage aux bureaux du Patriote : MM. Victor Cécyre et Léandre Myre, de Ste Philomène de Beauharnois, P. Q. : M. A. Marcotte, de Hudson Bay Jc : M. Désy, de Montréal ; M. Louis Lehouillier, de Marcelin.

—Quatre Révérendes Sœurs de la Présentation sont parties pour Saskatoon où elles prendront la direction de l'école catholique. La directrice est la Rde Mère Ste Solange qui a enseigné en France et en Angleterre.

— M. J.-B. Boucher, père, de St Louis, est décédé mercredi dernier chez sa fille aînée Mme O. St Denis. M. Boucher était malade depuis longtemps et il était venu à Duck Lake pour être plus près du médecin. Ses funérailles ont eu lieu à St Louis vendredi matin.

Avis de décès

En cette ville le 30 août dernier, M. Jean-Baptiste Boucher, père, à l'âge de 74 ans 1 mois et 4 jours.

R. I. P.

Fautes à Corriger

(Les meilleurs y succombent sept fois par jour.)

Flag Station	"Halte"
Payer le "freight"	"Payer les frais de transport"
Agent de la station	"Chef de gare"
Ranch	"Ferme d'élevage"
Express (voiture)	"Une démocrate"
Binder	"Moissonneuse"—"lieuse"
Mower	"Faucheuse"
Spring-bed	"Sommier à ressort"

A VENDRE

1o. A deux milles du village de Duck Lake, une bonne terre, 160 acres avec une bâtisse en planches, très spacieuse. Duck Lake est le centre français de la Saskatchewan du Nord : Station du C. N. R., Eglise, Ecoles tenues par des Sœurs.

2o. Deux terres juxtaposées, soit 320 acres à un quart de mille de l'église et de l'école de Carlton.

Pour tous renseignements s'adresser au bureau du journal. 4 f.

Vente aux Enchères

Le samedi 9 septembre 1911 à 2 heures p. m. sera vendue aux enchères, l'étable avec la remise juxtaposée, s'élevant sur le terrain de l'ancienne église de Duck Lake, près du cimetière paroissial

Condition de paiement : 10 pour cent comptant, balance le 1er novembre 1911.

Le Comité de l'Eglise Catholique de Duck Lake..

Rév. Th. Schmid
Sec.-Trés.

Demande d'Emploi

Instituteur, enseignera sur permis, mais parfaitement qualifié du reste : âgé de 30 ans, expérience.

DANIEL LEGAULT.
Girvin, Sask.

A Vendre

A Domrémy, un mille et demi de l'église et de l'école, une ferme, 160 acres avec batisses.

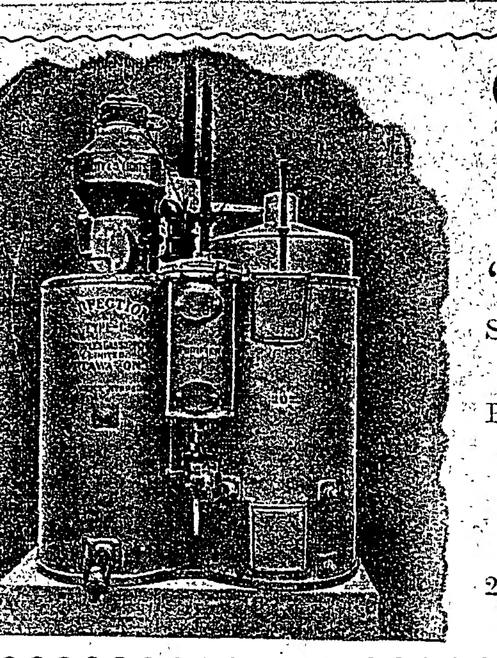
Possession immédiate.

S'adresser au bureau du Journal.

Cours des Marchés

MARCHÉ DE DUCK LAKE

Blé no. 1 du nord		.83
no. 2 id.		.80
no. 3 id.		.73
no. 4 id.		.66
Œufs frais	la douz.	20
Beurre	la livre	20



Résumé des règlements concernant les homesteads du Nord-Ouest canadien

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaitre personnellement à l'agence ou à la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut être faite par procuration, sous certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du demandeur.

Devoirs.—Un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans. Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 âcres possédée ou cultivée par lui, ou possédée par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

En certains districts un possesseur de homestead de bonne foi peut prendre en préemption un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat est de $3.00 l'âcre et les devoirs sont les suivants : résider sur l'un ou l'autre homestead, six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'enregistrement du homestead, y compris le temps nécessaire pour mériter les lettres patentes du dit homestead, et en plus, culture de 50 âcres extra.

Un colon qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes :

Prix $3.00 l'âcre. Devoirs : Résidence de six mois chaque année pendant trois ans, culture de 50 âcres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

W. W. CORY.
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.